DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Quimper
Téléphone : 02.98.70.60.54
Télécopie : 02.98.70.35.69
mairie.plogoff@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212901680-20260930-DELIB05_092026-DE

MAIRIE DE PLOGOFF

Code postal : 29770

VILLE
DE
PLOGOFF

MAIRIE DE PLOGOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOGOFF

Nombre de conseillers : 15
Présents : 13
Votants : 13
Séance du 30 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente Septembre, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur André MARCHAND, Maire;
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Septembre 2026
Procurations : /
Absents non excusés : Madame Eldrine MERAT
Monsieur Nicolas YVENOU

Secrétaire : Monsieur Denis LE BARS

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL POUR LES ENFANTS INSCRITS à l'école de Notre Dame de Roscudon :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'attribution du forfait scolaire municipal au profit des établissements privés n'est pas obligatoire lorsque l'établissement propose un enseignement similaire à celui dispensé dans l'école publique de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser à titre exceptionnel à l'école Notre Dame de Roscudon le forfait suivant pour l'année scolaire 2025-2026 :

- 1 élève en primaire (623,54 euros/enfant) : **623,54 euros**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, émet un avis favorable à cette proposition.

Pour copie conforme
PLOGOFF, le 30 Septembre 2026
Le Maire, André MARCHAND

Le Secrétaire, Denis LE BARS

LE MAIRE
André MARCHAND